







Stages niveau master de 5 à 6 mois dans une section consultative du Conseil d'État

 Paris 1 ^{er} – 1 place du Palais Royal	 Stage	 Temps plein
 Durée : 5 à 6 mois	 Niveau : master	 Juillet / Septembre 2025

Vous êtes actuellement étudiant ou étudiante en **master 1 ou 2 d'IEP** (4e ou 5e année), ou en **master 2 de droit public**, ou élève d'un **centre régional de formation professionnelle des avocats**.

Vous faites preuve de rigueur et possédez un esprit d'analyse et des compétences rédactionnelles...

Faites un stage de 5 ou 6 mois dans l'une des cinq sections consultatives du Conseil d'État !

Vous participerez ainsi à sa mission de **conseiller juridique auprès du Gouvernement et du Parlement**, chargé d'examiner les projets de textes qui lui sont soumis pour garantir leur sécurité juridique, leur cohérence et leur applicabilité dans la vie quotidienne :

- **La section de l'intérieur** examine les projets de texte liés à la politique intérieure du pays : principes constitutionnels, libertés publiques, droit d'asile, immigration, jeunesse et sport.
- **La section des finances** examine les projets de texte liés aux finances publiques (impôts, taxes et redevances, dispositions budgétaires et comptables), aux dispositions économiques et financières ainsi que les conventions internationales.
- **La section des travaux publics** examine les projets de texte liés à l'environnement et à l'urbanisme, à l'énergie, aux communications, aux mines et aux transports, à la propriété et au domaine publics, aux travaux publics, à l'agriculture, la pêche et la chasse.
- **La section sociale** examine les projets de texte liés à la santé, à la sécurité sociale, à l'action sociale, au travail et à l'emploi.
- **La section de l'administration** examine les projets de texte liés à la défense, l'organisation et la gestion de l'administration, les fonctionnaires.

// Rejoignez-nous !

/ Missions



Sous l'autorité de la ou du secrétaire de section, vous participez à l'ensemble du processus de préparation des avis rendus au Gouvernement ou au Parlement :

- réalisation de recherches documentaires et de jurisprudence ;
- rédaction d'analyses juridiques à la demande du président ou de la présidente, des membres ou de la ou du secrétaire de section ;
- suivi des documents finaux avant transmission aux administrations ;
- indexations de fiches de jurisprudence ;
- création ou mise à jour de fascicules thématiques, etc.

/ Profils recherchés.....



- Étudiantes et étudiants en master 1 ou 2 d'IEP (4e ou 5e année), ou en master 2 de droit public ou de contentieux public.
- Élève d'un centre régional de formation professionnelle des avocats.
- Esprit de synthèse, qualités rédactionnelles, rigueur.

/ Modalités



Durée : 5 à 6 mois.

Élèves avocats et avocates : début juillet 2025 - fin décembre 2025.

Étudiants niveau master : début septembre 2025 - fin décembre 2025 ou fin janvier 2026.

Les stages sont impérativement à temps plein (35h par semaine), sauf aménagements ponctuels pour études ou examens. Ils peuvent s'inscrire dans le cadre de **stages obligatoires ou facultatifs.**

Une formation est organisée à votre arrivée pour vous présenter l'organisation de votre service d'accueil, son fonctionnement et ses outils de travail.

Conformément aux dispositions de l'article L. 124-1 du code de l'éducation, **le stage fait l'objet d'une convention assortie d'une gratification selon la législation en vigueur, d'une prise en charge de l'abonnement aux transports publics à hauteur de 75 % et d'une restauration collective avec repas subventionnés.**

// Candidatures et procédures de sélection



- **Jusqu'au mardi 18 février 2025 inclus,** candidature(s) à envoyer par voie électronique à stages-aidedecision@conseil-etat.fr accompagnée(s) :

- D'une lettre de motivation : si **vous postulez à plusieurs offres de stage niveau master, vous devez faire plusieurs lettres de motivation, autrement dit une lettre spécifique pour chaque type d'offre (à la section du contentieux / dans une section consultative / à la section des études / au Centre de recherches et de diffusion juridiques).**
- D'un curriculum vitae détaillé.
- Du relevé des notes obtenues à votre dernier diplôme ou examen de droit public.

- **Début mars** : un comité établit la liste des candidats présélectionnés pour un entretien.

- **Mars/début avril** : entretien et réponse de principe à la candidature.

Toutes les informations utiles seront disponibles sur le site internet du Conseil d'État, rubrique « [Nous rejoindre > Les stages](#) ». Pour obtenir des renseignements : stages-aidedecision@conseil-etat.fr

// Qui sommes-nous ?

Le Conseil d'État garantit au quotidien que l'administration respecte le droit et les libertés fondamentales des citoyens. Il juge les conflits qui opposent les citoyens, les entreprises et associations à l'administration. Il est aussi le conseiller juridique du Gouvernement et du Parlement : il fait des propositions pour que les futures lois et réglementations soient conformes au droit et applicables dans la vie quotidienne.

Près de 800 personnes travaillent au Conseil d'État pour faciliter l'accès de tous et toutes à la justice.

Toutes les infos sur www.conseil-etat.fr

Chaque semestre, le Conseil d'État recrute une cinquantaine de stagiaires de niveau master, venant d'horizons variés, afin de participer aux travaux de l'institution.

Faire son stage de master au Conseil d'État, c'est voir de près le travail de ses membres et de ses services, faire l'expérience de l'exigence et de la rigueur, participer à l'élaboration de la jurisprudence contentieuse et des textes normatifs, ou encore à celle de l'étude annuelle.

// Informations complémentaires

Important : le Conseil d'Etat met en œuvre un plan de lutte contre les discriminations et pour la promotion de la diversité. Si vous vous estimez victime d'une discrimination dans le cadre du processus de recrutement, vous avez la possibilité d'adresser un message à la boîte fonctionnelle suivante : alldiscrim@orange.fr

Les critères de discrimination sont énumérés à l'article 1er de la loi n° 2008-496 du 27 mai 2008.

// Contacts

stages-aidedecision@conseil-etat.fr